



MRC de
Montmagny

AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement n° 2021-100 régissant certaines matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Montmagny » a été adopté par le conseil des maires le 9 février 2021 et entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou visiter le site Web de la MRC au www.montmagny.com.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 11^e jour de février 2021.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Labrecque, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Caroline Dancouse, secrétaire-trésorier de la municipalité de Ste-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 11 et 12 heures de l'avant-midi, le 15 e jour de Février 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15 e jour de Février 2021 2021.

Signature